

## **Grève victorieuse à l'usine SAMADA (Rhône)**

*Du 31 mai au 12 juillet, la majorité des salariés étaient en grève à la SAMADA à Neuville-sur-Saône. 42 jours d'une grève dure avec une détermination sans faille et une victoire à la clé.*

Filiale à 100% de Monoprix (50% Casino, 50% Galeries Lafayette), Samada est le prestataire logistique du groupe, regroupant 13 sites logistiques et totalisant 200 000 m<sup>2</sup> qui gèrent 130 millions de colis par an. Elle emploie plus de 1 000 personnes, dont 38 à Neuville-sur-Saône, où sont préparés et distribués les produits vendus dans les magasins Monoprix et les Galeries Lafayette.

Jamais l'entreprise n'avait connu un tel conflit. Malgré les pressions les plus diverses — menaces de licenciements, fermeture du site, délocalisation... — toutes les tentatives de la direction ont échoué. Les salariés réclamaient l'intégration de 50 € de prime au salaire de base pour tous, comme leur direction s'y était engagée, ainsi qu'une augmentation de 50 € afin d'aligner leurs salaires sur ceux d'autres sites comme Gennevilliers. Pendant sept semaines, dans l'unité et la détermination, ils ont tenu ferme sur leurs revendications.

Plutôt que d'ouvrir les négociations en assumant ses promesses, la direction a tenté de briser la grève en dépensant des sommes énormes, en faisant le choix de laisser pourrir des produits. Pour cela, elle n'a pas hésité à multiplier les infractions (embauche d'intérimaires pour remplacer des grévistes, obligation aux non-grévistes d'aller sur d'autres plateformes, fermeture de l'établissement, pressions sur certains salariés pour qu'ils démissionnent, etc.). Elle a fait venir des salariés d'autres sites pour remplacer les grévistes, embauché des vigiles avec leurs chiens, loué quatre entrepôts à Genas, Chalamont, Villars les Dombes et Chambéry. Elle s'est acharnée à traîner les grévistes devant le Tribunal, arguant que les piquets de grève étaient illégaux. Le 8 juin, elle était déboutée, mais elle a contesté cette décision et fait appel. La Cour d'Appel a rejeté cette remise en cause du droit de grève et confirmé le jugement de première instance. Pour fêter cette bonne nouvelle, les grévistes ont organisé un barbecue de solidarité le 27 juin, où riverains et délégations d'entreprises sont venus apporter leur soutien.

Il a fallu attendre le 29 juin pour que la SAMADA soit contrainte d'accepter l'intégration de 50 € de prime au salaire de base ainsi qu'une prime de « redémarrage » de 800 €, payée moitié fin septembre et moitié fin novembre. Quant à l'augmentation salariale de 50€ pour tous, elle sera discutée en janvier dans le cadre de la NAO. Le 5 juillet, la direction s'est déclarée prête à discuter du paiement partiel des jours de grève, mais en contrepartie d'un accord sur une réorganisation de l'établissement !

Avec ses énormes dépenses pour casser la grève, la filiale du groupe MONOPRIX a montré qu'elle avait largement les moyens d'augmenter les salaires des travailleurs.

Après six semaines d'un combat exemplaire, les travailleurs de la SAMADA considèrent ce résultat comme une première victoire et suspendent leur mouvement tout en considérant que seule la mobilisation de tous les sites permettrait de créer un rapport de forces pour obtenir satisfaction sur leurs revendications face à cette direction de combat.

**Jean Veymont**